

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 265-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1204

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hofmann (Bern, PS) (porte-parole)

Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Leuenberger (Trubschachen, PBD)
Zäch (Burgdorf, PS)
Dumermuth (Thun, PS)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Création de régions énergétiques à l'exemple de la région de l'Emmental

Le Conseil-exécutif est chargé d'attirer l'attention des régions du canton sur l'exemple de la région énergétique de l'Emmental et de les aider à s'en inspirer.

Développement

En octobre 2014, la conseillère fédérale Doris Leuthard était invitée à une journée organisée à Utzenstorf par l'association régionale de l'Emmental. Dans son discours, elle a fait l'éloge du projet de région énergétique de l'Emmental. Elle a dit qu'elle souhaitait voir créer d'autres régions de cette sorte. Pour se donner une base philosophique, la région énergétique de l'Emmental a commencé par mener une étude sur l'avenir énergétique de l'Emmental-Haute-Argovie. Dans la Vision qui a été formulée dans le prolongement de cette étude, sept principes sont énoncés de même qu'une option générale de plus-value régionale. Cela a donné naissance

à des labels interrégionaux ainsi qu'à des entreprises telles que « Oil of Emmental » et « Strom von hier ». La politique énergétique cantonale est mise en œuvre à la base de la région, à l'instar des centres de consultation en matière d'énergie. Il serait dommage que la Région énergétique de l'Emmental reste la seule en son genre. Il serait judicieux que le modèle soit transposé à d'autres régions, dans la même forme ou dans une forme différente. Les instruments que sont le plan directeur régional en matière d'énergie et la Convention bernoise sur l'énergie sont d'ores et déjà des outils utiles entre les mains du canton. Au demeurant, telle qu'employée dans la présente motion, la notion de région énergétique ne doit pas être confondue avec celle des régions énergie du projet national « Région-Energie ».